

## Synthèse sur la difficulté scolaire (doc de travail)

Document rédigé à partir des synthèses de conseils de cycles 2008-2009-2010, compte-rendu de stage (directeurs, enseignants etc...). L'idée n'est pas de mettre des élèves dans des petites boîtes, mais d'essayer de vous aider à y voir un peu plus clair lorsque l'on parle d' « enfants en difficulté ».

### **Profil 1:**

- les enfants qui ont besoin d'une différenciation au sein de la classe:
  - enfant de fin d'année
  - difficulté d'adaptation (vient d'arriver dans le pays, le système...)
  - problème de langage (FLE, FLsco)
  - élève avec troubles avérés traités dont la rééducation se passe bien
  - etc...
- Ces élèves ont les difficultés, soit passagères, soit en voie de règlement et devraient avec votre aide en classe, passer avec le temps.
- Ils sont à prendre en compte lors des préparations de séance (adaptation de la consigne, du support....) et lors de la mise en place de travail de groupes.

### **Profil 2:**

- les enfants qui nécessitent les ateliers d'aide personnalisée du mardi et du jeudi.
  - enfant avec des difficultés ponctuelles vis à vis de compétences identifiées (pas d'intérêt sur des difficultés généralisées: conseil de cycle 2009)
  - compétences liées aux contenus ou un savoir-faire dont les pré-requis font défaut (numération, graphisme, français langue de scolarisation, phonologie, connaissance des lettres etc...)
  - compétences liées aux attitudes scolaires (ranger ses affaires, tenir son cahier etc...)
  - apprendre à apprendre (apprendre une leçon, une poésie, les tables...)
  - l'estime de soi.

Le travail proposé en aide personnalisée diffère du travail scolaire habituel. L'idée est de proposer un stage intensif pour passer le cap de la difficulté, un coup de pouce sur une compétence essentielle qui fait défaut (groupes de remédiation selon PERRENOUD).

### **Profil 3:**

- les enfants qui sont en difficulté et qui vous posent un problème de prise en charge.
  - enfants avec des difficultés autres que scolaires: gros problèmes de comportement par exemple
  - enfants en grandes difficultés scolaires généralisées (lecture, maths....)
  - etc...
- Ces élèves peuvent déjà avoir une prise en charge extérieure: psycho, orthophonistes
- Il faut remplir la fiche de la maîtresse spécialisée.
- Ils nécessitent un suivi en équipe éducative (au moins 3 rencontres dans l'année avec les différents intervenants).
- Le dispositif de prise en charge de ces élèves doit **obligatoirement** prendre en compte un dispositif de différenciation en classe (comme le profil 1) et **peut-être** l'aide personnalisée (comme le profil 2).

### **Profil 4:**

- Les enfants qui nécessitent un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE): **en équipe éducative.**
- Il convient de définir des objectifs différents de ceux attendus au niveau de l'élève et qui feront l'objet d'un dispositif particulier à l'école (contrats, prise en charge par la maîtresse spécialisée, français langue de scolarisation, soutien en co-enseignement etc..).
- Ce document « contractualise » des objectifs à l'école avec souvent un pendant du côté de la famille (bilan de rééducation, attitude vis à vis de l'école, des affaires scolaires etc...)
- C'est souvent une seconde étape dans le cadre des rencontres en équipe éducative.
- Le PPRE permet des adaptations vis à vis des programmes.
- La maîtresse spécialisée a un rôle diagnostique, d'aide à la mise en oeuvre du PPRE et est le plus souvent présente en équipe éducative. Il peut durer une année ou moins.

**Profil 5:**

- Les enfants qui nécessitent un projet personnalisé de scolarisation (PPS): les difficultés sont plus importantes. Il y a une notion de handicap pour ces élèves.
- Il faut obligatoirement des intervenants extérieurs avec un projet de soin (rééducation, soins médicaux etc...).
- La situation est portée à la connaissance de la Commission d'intégration et de suivi scolaire (CISS) qui se réunit 3 fois/an qui les enregistre et régule ces dossiers.
- On peut avoir aussi la présence d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS), personne rémunérée par les parents qui accompagne l'élève en classe (14h au maximum/semaine). La présence d'AVS en classe nécessite une procédure qui commence avec une équipe éducative, passe par l'autorisation de la CISS et se termine par le recrutement de l'AVS.
- C'est la maîtresse spécialisée qui est particulièrement en charge de ces dossiers en pilotant les équipes de suivi de scolarité (ESS).

**Profil 6:**

- les enfants avec difficulté de santé (cf l'infirmière) et **consultez les fiches de renseignements**, voir lors des discussions informelles avec les parents: peut-être mise en place de projet d'accueil individualisé (PAI).
- Certaines maladies ont des incidences sur les apprentissages (peut-être nécessité de PPRE dans ce cas)
- le PAI permet de préciser la maladie, les symptômes d'alerte et éventuellement le traitement.

Le directeur peut et doit vous accompagner pour vous aider à:

- définir quel profil pour quel enfant
- la mise en oeuvre concrète des adaptations (différenciation en classe, mise en oeuvre théorique et pratique du PPRE, PPS...)
- rencontres et régulations avec les familles
- doit être tenu informer des difficultés de ces élèves quelque soit les profils.

Rappel d'un échéancier vis à vis de la difficulté scolaire sur l'année:

	<b>1° trimestre</b>	<b>2° trimestre</b>	<b>3° trimestre</b>
<b>Échéances prévues avec la maîtresse spécialisée</b>	- test Médial CE1 - prise en charge CE1 sur une problématique lecture	- test mi-CP - Prise en charge CP sur une problématique lecture	- test en GS sur les pré-requis nécessaires au CP
<b>Maternelle</b>	- définition des profils (diagnostique, évaluations initiales)	- seconde équipe éducative: bilan de l'action menée	- troisième équipe éducative: bilan de l'action menée
<b>CP</b>	- discussions en conseil de niveau - mise en route différenciation - prise d'infos sur la situation - fiche de signalement à la maîtresse spécialisée	- seconde équipe éducative: bilan de l'action menée - équipe éducative en cas de doute sur le passage	- troisième équipe éducative: bilan de l'action menée - proposition de maintien éventuelle (15 mai)
<b>CE1</b>	- équipe éducative si besoin - PPRE ?? PPS?? - prise en charge - Présentation des PPS en CISS	- seconde équipe éducative: bilan de l'action menée - équipe éducative en cas de doute sur le passage - Suivi des PPS en CISS	- troisième équipe éducative: bilan de l'action menée - proposition de maintien éventuelle (15 mai)